




ProLexis

7

Guide d'installation Windows

1. Quittez toutes les applications ouvertes y compris ProLexis s'il est déjà lancé sur votre ordinateur.
2. Double-cliquez sur ProLexis.exe.
L'installation doit s'effectuer dans une session ADMINISTRATEUR ou une session UTILISATEUR avec des droits d'installation.
3. Suivez les instructions ; ProLexis est en cours d'installation. À la fin de l'installation, un message vous indique que les fichiers sont correctement installés.
4. Faites un clic droit sur l'icône de **DIAGONAL MENU**  située dans la zone de notification de la barre des tâches et cliquez sur « ENREGISTREMENT DE LICENCE ».

Choisir d'activer une version acquise ou de démonstration

VERSION ACQUISE

Indiquez, dans l'espace prévu à cet effet, votre **code d'accès client** se présentant sous la forme suivante : PLW7#-XXXXX-XXXXX-YYYYY-YYYYY-YYYYY-YYY, puis suivez les instructions qui s'affichent à l'écran.

VERSION DE DÉMONSTRATION

Renseignez les informations demandées. Une connexion à Internet va être établie automatiquement. ProLexis sera utilisable pendant 30 jours.

Convertir une version de démonstration en version acquise

Faites un clic droit sur l'icône de **DIAGONAL MENU** située dans la zone de notification de la barre des tâches et cliquez sur « ENREGISTREMENT DE LICENCE ».

L'option **VERSION ACQUISE** est la seule disponible, il vous suffit alors d'entrer votre **code d'accès client** dans la zone éditable.



Ajouter des dictionnaires ou des adaptateurs

Cet ajout constitue une modification de licence qui doit s'effectuer dans la même session ADMINISTRATEUR que celle utilisée pour l'installation de ProLexis.

Choisissez dans le menu ProLexis, « À PROPOS DE PROLEXIS... » puis cliquez sur « MODIFIER LA LICENCE... » (bouton en bas à droite).

Entrez votre nouveau **code d'accès client** et relancez l'application dans laquelle ProLexis est intégré afin que le changement de licence soit pris en compte.

Besoin d'aide ?

CONTACTEZ NOTRE ASSISTANCE

supportwin@prolexis.com

CONNECTEZ-VOUS SUR NOTRE FAQ

www.prolexis.com/faq



www.prolexis.com